



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

Tuteurs et Maîtres d'apprentissage

Module 3 de Perfectionnement Promotion 2017

Responsable de Centre d'activité : Hélène BAGNIS.

helene-bagnis@irts-pacacorse.com 0491769951

Secrétariat Centre d'activité : Emmanuelle BABEY

emmanuelle-babey@irts-pacacorse.com 0491769948

Responsable de promotion : Amandine SCAMPINI

amandine-scampini@irts-pacacorse.com 0491769989



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

Module spécifique « Tuteur Référent »

Les trois modules de formation des tuteurs d'apprentissage déclinent une progression pédagogique selon trois fonctions :

- Fonction 1 : L'organisation des parcours ;
- Fonction 2 : La co-construction des savoirs ;
- Fonction 3 : La supervision des parcours de formation.

Pour les deux premiers modules, et dans une perspective de continuité, de développement et de renforcement de la réflexion et des apprentissages engagés, il s'agit de :

- Permettre aux tuteurs formés de porter un regard distancié sur leur pratique professionnelle et leur relation avec l'apprenant (stagiaire, salarié), favoriser la construction des identités professionnelles ;
- Construire pour chacun d'entre eux et avec eux, une démarche de compétence et d'analyse des métiers et postes (explication des séquences de travail et des comportements, cadre réglementaire ...) ;
- Permettre d'inscrire les tuteurs dans une démarche de projet articulée aux enjeux de formation de la branche et aux spécificités du public accompagné (jeunes, adultes, salariés, contrats aidés, stagiaires ...) ;
- Permettre de s'inscrire dans des trajectoires professionnelles évolutives et formatrices : au travers d'une démarche de validation des acquis et de l'expérience, ou autres (mobilité interne, autres formations professionnelles diplômantes...) ;
- Questionner et qualifier la fonction apprenante et professionnalisante des établissements : ainsi, qualifier l'alternance intégrative.

Pour le dernier module, les attendus s'inscrivent dans un espace de coordination et de management des équipes et projets liés au tutorat dans les établissements Sites Qualifiants (animation, pilotage des projets d'accueil, lien avec les centres de formation). Garant du processus de professionnalisation initié, il s'agira de :

- Permettre la co-construction d'espaces de délégation et de représentation et d'inscrire les tuteurs dans une démarche de partenariat et de réseau (mutualisation des ressources ...) ;
- De favoriser, par la proximité avec les équipes pédagogiques et l'implication éventuelle dans les cursus, la prise en compte des besoins professionnels, la connaissance de parcours pédagogiques, l'articulation avec les spécificités d'un territoire (secteurs d'intervention en tension, développement des stages ...) ;
- De favoriser la maîtrise des outils et dispositifs d'insertion, de professionnalisation et de formation, la connaissance des publics pouvant être accueillis et accompagnés ... ;

- De permettre, tout comme les deux premiers modules, de s'inscrire dans des trajectoires professionnelles évolutives et formatrices : au travers d'une démarche de validation des acquis et de l'expérience, ou autres (mobilité interne, autres formations professionnelles diplômantes...);
- De développer des liens et des outils de gouvernance pertinents sur un territoire entre organismes de formation et Sites Qualifiants : qualifier l'animation des équipes, les parcours de formation et d'apprentissage, les veilles professionnelles ...

Le module « Tuteur de proximité : les bases » (40 heures)

Il s'agit de maîtriser l'ensemble des compétences constitutives de la fonction de tuteurs référent :

- Assurer une fonction de guidance (accueil, accompagnement, orientation et coordination du parcours) ;
- Inscrire la fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels qui sont les leurs ;
- Transmettre des connaissances (pratiques, théoriques, législatives, déontologiques et éthiques, organisationnelles, spécifiques) ;
- Mettre en rapport des apprentissages (théoriques et pratiques) ;
- Construire ou participer à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;
- Assurer une fonction de socialisation et d'insertion ;
- Développer des compétences d'évaluation et s'inscrire dans une démarche collective d'évaluation (partenariat externe et interne).

Les modules « Tuteur de proximité : approfondissement », ou « Maître d'apprentissage : approfondissement » (40 heures)

Axés sur la connaissance des métiers du secteur et leurs modalités de certification (les référentiels, la nature des épreuves et supports), l'accompagnement pédagogique s'inscrit dans un soutien particulier de la posture de tuteur, référée à une réalité de travail, à une proximité d'accompagnement et d'évaluation.

Le lien avec les équipes pédagogiques et le (les) centre(s) de formation est en ce sens opérationnalisé (contribution à certains modules, jurys et épreuves blanches ...). Les axes suivants sont renforcés :

- La fonction de guidance et de construction d'une identité professionnelle (celle du stagiaire, celle du professionnel, e, tant que tuteur) ;
- La fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels ;

- L'analyse des pratiques et situations professionnelles (mise en situations) ;
- Les écrits professionnels ;
- La transmettre des connaissances et la mise en rapport des apprentissages théoriques et pratiques ;
- La construction et la participation à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;
- Le développement de compétences d'évaluation

- **Le module spécifique « Tuteur référent » (40 heures)**

Ce module est axé sur le développement de la fonction tutorale, en lien avec la notion de Site Qualifiant ; il est centré sur l'organisation, l'animation, la coordination, à l'interne des missions et pratiques de tutorat : le lien avec les organismes de formation, le projet d'accueil, sa mise en œuvre, sa régulation, l'organisation des parcours, le pilotage du projet du Site qualifiant sont autant de perspectives et d'axes de travail pouvant être développés.

Il finalisera et capitalise l'ensemble des outils au travers d'une approche plus globale des ressources d'un Site Qualifiant, de ses qualités et son inscription dans un processus apprenant, professionnalisant : élaboration des conventions cadre, organisation, animation et pilotage de la fonction tutorale, veille professionnelle et analyse de besoins, des tensions repérées ...

Les axes stratégiques sont développés autour des idées clefs de l'organisation apprenante :

- L'engagement interne
- Le conflit créatif
- Le changement comme valeur centrale
- L'ancrage

Le tuteur Référent est ainsi partie prenante de la construction du Site Qualifiant par sa familiarisation avec la démarche d'évaluation (telle que définie par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et le décret 2007-975 du 15 mai 2007), visant la production de connaissance et d'analyse. Il participe au diagnostic du potentiel de formation du site qui aboutit à la convention du site qualifiant comme base de contrat de transmission des compétences.

Il peut dispenser son savoir dans une logique transversale de développement des compétences, de décloisonnement et d'approche territoriale. Il est donc impliqué dans la démarche de projet du site.

**FORMATION TUTEUR-MAPP 2016-2017
MODULE 3**

JOURNEES PROGRAMMEES	GROUPE DE STAGIAIRES	OBJETS D'INTERVENTION	NOMBRE D'HEURES
12 octobre 2017 Philippe PATOUREAUX (p.m) Amandine SCAMPINI	Tuteurs et Maitres d'apprentissage	Le conflit cognitif, apprentissages par la résolution de situations	7
19 octobre 2017	Tuteurs et Maitres d'apprentissage	L'organisation apprenante, la participation et la communication	6
9 novembre 2017	Tuteurs et Maitres d'apprentissage	Le site qualifiant comme ressource	7
15 novembre 2017	Tuteurs et Maitres d'apprentissage	Techniques sociométriques et méthode d'observation de BALES	7
23 novembre 2017	Tuteurs et Maitres d'apprentissage	Compétences et référentiels	7
30 novembre 2017 Philippe PATOUREAUX Amandine SCAMPINI (p.m)	Tuteurs et Maitres d'apprentissage	Les nouvelles formes d'institution	6

Les programmes détaillés avec les intervenants formateurs seront communiqués aux participants ultérieurement.



6
PHOTO
OBLIGATOIRE

FICHE D'INSCRIPTION

MODULES TUTORAT

STAGIAIRE (coordonnées obligatoires)

NOM :

Prénom :

Adresse :

① @

Née le : à :

Diplômes :

Poste :

Expérience dans l'accompagnement de stagiaire ou apprenti :

.....

.....

.....

Modules déjà effectués (nom du module, dates) :

.....

.....

EMPLOYEUR (coordonnées obligatoires)

Etablissement :

Adresse :

① @

Nom de l'apprenti suivi:

Ecole :

OPCA :

INSCRIPTION

Pour les Maîtres d'apprentissage :

Module 1 « Module de Base » (460€)

Module 2 « Spécifique » (460 €)

Module 3 « Tuteur référent » (460 €)

Pour les Tuteurs :

Module 1 « Module de Base » (460 €)

Module 2 « Approfondissement » (460 €)

Module 3 « Tuteur référent » (460 €)

Cette fiche est à renvoyer accompagnée **obligatoirement du chèque** correspondant ou de **l'attestation de prise en charge** ainsi que d'une **photo d'identité** à :

IRTS PACA et Corse
20 Boulevard des Salyens - CS80133
13267 MARSEILLE Cedex 08
ou par mail : emmanuelle-babey@irts-pacacorse.com